Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 22

Rubrik: Orthographe de règles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ORTHOGRAPHE DE RÈGLES

Dictée de récapitulation sur le pluriel du nom, de l'adjectif et du verbe

(COURS MOYEN)

Supposons que nos élèves soient arrivés, en grammaire, à la formation du pluriel dans les verbes et que, dans une leçon de lecture, nous ayons préalablement étudié la deuxième partie du chapitre 4, page 49 de notre manuel du degré moyen : La Commune.

Voici comment on pourrait procéder:

1re Leçon (deux demi-heures):

1. a) Répétition orale des principales règles de la formation du pluriel du nom, de l'adjectif et du verbe.

b) Répétition des règles d'accord de l'adjectif et du verbe.

2. Copie du texte par les élèves, sur l'ardoise ou le cahier, en soulignant les terminaisons où ces règles sont appliquées.

Le travail sera donc celui-ci:

Les ressortissants ou bourgeois d'une même commune jouissent de certains avantages, tels que l'affouage, un lot de terrain et autres biens communaux. Les principaux fonctionnaires communaux sont le syndic, le secrétaire, le boursier, l'huissier, le garde-forêt, le capitaine du feu et l'inspecteur du bétail. L'assemblée communale élabore les règlements de police locale, vote les impôts, les acquisitions, les ventes et approuve les comptes : elle représente l'autorité législative. Le conseil communal se compose des représentants de la commune. Ils sont élus par les citoyens actifs de la commune. L'administration de la fortune communale, le soin des voies de communication appartiennent au conseil communal, qui est présidé par le syndic.

Il est bon qu'un élève fasse cette tâche au tableau noir, mais de manière à ce que ses camarades ne puissent pas voir son ouvrage,

pour éviter la copie.

3. Correction mutuelle par l'échange des ardoises ou des cahiers et au moyen du manuel.

4. Correction des mots soulignés au moyen du travail écrit au

tableau noir; faire voir l'application des règles.

5. Etude des mots difficiles au point de vue de l'orthographe d'usage; attirer l'attention par exemple sur les deux s de ressortissant, sur l'e de bourgeois, etc.

6. En même temps, pour varier et stimuler l'attention, contrôler si les élèves se souviennent des explications littérales données lors de la lecture.

2me Leçon (une heure)

1. Analyse grammaticale orale, puis écrite, des noms, des adjectifs et des verbes, suivie de la correction.

2. Copie, en les répétant trois, quatre ou cinq fois, des mots signalés aux élèves pour l'étude de l'orthographe d'usage.

3. Dictée du morceau.

4. Correction mutuelle à l'aide du manuel, en échangeant les

cahiers, sous le contrôle et la surveillance du maître. L'élèvecorrecteur ne fait que souligner les fautes.

5. Les cahiers étant rendus à leurs propriétaires respectifs, discussion des principales fautes et correction définitive.

6. Contrôle par le maître des corrections opérées.

Les exercices indiqués, soit dans la première, soit dans la deuxième leçon sous le chiffre 2, peuvent être donnés comme tâches à domicile

En application de cette dictée et avant de passer plus loin dans l'étude de la grammaire, le maître peut donner dans les leçons suivantes, sur les mêmes règles, une ou plusieurs dictées non préparées dans le genre de celle-ci, où se retrouvent plus particulièrement les mêmes mots qu'on vient d'étudier, mais avec des variantes de nombre :

Organisation communale

« Le pouvoir législatif est représenté dans les communes par les assemblées communales, qui élaborent les règlements de police locale, qui votent les impôts, les acquisitions, les ventes, et qui approuvent les comptes. Un certain nombre de représentants des communes, élus par les citoyens actifs, composent les conseils communaux. Ces conseils, présidés par les syndics, administrent la fortune des communes, prennent soin des routes et des chemins et surveillent les fonctionnaires communaux. Les syndics, les secrétaires, les boursiers, les huissiers, les garde-forêts, les capitaines du feu, les inspecteurs du bétail sont des fonctionnaires communaux. Nous devons obéir à ces autorités et à ces fonctionnaires. ▶

Il est recommandable également de faire plusieurs exercices d'invention par phrases détachées, avec permutation de nombre.

Enfin, dictées quelconques sur les mêmes règles, où l'on ne

préparé que les mots nouveaux pour les élèves.

Cette marche est lente, j'en conviens, mais elle est sùre. Une dictée semblable, avec tous ses exercices accessoires, produit plus de résultats qu'une douzaine d'autres faites un peu à l'aventure et selon le caprice ou la plus ou moins bonne volonté du moment.

Agmen.

* M. LE DOYEN ALOYS ZUBER

Le jour de la Saint-Gall, dans la petite ville de Bischofszell, canton de Thurgovie, est mort, à l'âge de 72 ans, M. le très rév. chanoine et doyen Aloys Zuber.

Avec lui, dit l'Ostschweiz, disparait encore un type de la vieille garde du clergé catholique de la Suisse orientale, un redoutable et loyal lutteur, une âme douce et bonne en même

Fils d'une vieille famille bourgeoise de Wyl, Aloys Huber se tourna vers les études théologiques et embrassa la carrière ecclésiastique, où il se distingua. Sa jeunesse s'écoula dans les années troublées du milieu du siècle dernier, et son âge mûr,